

Mardi 15 novembre

Chazelle sur Lyon : Atelier-musée du chapeau

Chazelle sur Lyon a connu plusieurs siècles de prospérité grâce à la chapellerie de feutre de poil (lapin domestique, garenne et lièvre).

Le Musée du Chapeau, devenu **Atelier-musée** ouvre ses portes en 1983. Sa création a suivi l'époque du déclin de l'industrie de la chapellerie. Il s'attache à la conservation de la mémoire chapelière et à la sauvegarde du savoir-faire.

Au début du XX^{ème} siècle, Chazelle sur Lyon connaît son apogée et devient la principale cité de production du chapeau de feutre de luxe en France.

Sa renommée dépasse les frontières avec des marques telles que Fléchet, Morreton, France...

L'évolution de la mode après-guerre porte un coup fatal à cette industrie. La dernière usine ferme en 1997.

L'Atelier-Musée du Chapeau vous accueille sur le site de La Chapellerie. Vous découvrirez le dernier grand témoin de l'activité chapelière de Chazelle sur Lyon, restauré dans l'esprit de l'usine, et tourné vers la création contemporaine.

Toutes les **visites** de l'Atelier-Musée sont **guidées** dans la partie technique (présentation des étapes de fabrication du chapeau à partir du poil de lapin).

La **galerie mode** vous permettra d'explorer les chapeaux dans l'histoire depuis le Moyen-Age jusqu'aux créations de haute-couture : plus de 400 couvre-chefs exposés. (Yves Saint-Laurent ; Jean Paul Gaultier, Pierre Cardin, Paco Rabanne, Hermès...)

La **boutique du Musée** propose de nombreux chapeaux, dont certains fabriqués par l'atelier de production intégré au musée. Durée : 1h30, avec 1h de visite guidée et 30 mn de visite libre (métiers complices, galerie mode et exposition temporaire).



Départ en car de Saint-Paul à 13 h, de Grand-Croix à 13h05

Retour vers 18 h30

***Tarif par personne 16,50 € (chèque S.V.P.)**

Les inscriptions seront prises les 18 octobre et 10 novembre

Règlement par chèque si possible. Renseignements au 06 82 62 22 04 ou 06 43 54 90 55

Remboursement intégral s'il y a remplaçant sur liste d'attente **et** si le désistement est signalé 10 jours avant la sortie. Désistement du 10^{ème} jour au 8^{ème} jour avant la sortie, sans remplaçant : 50%
Désistement à partir du 8^{ème} jour avant la sortie, sans remplaçant : seuls les frais de repas seront remboursés
Non présent à l'heure du départ : aucun remboursement.